



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 69039

### Texte de la question

M. Yvan Lachaud alerte M. le haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté, haut-commissaire à la jeunesse, sur les difficultés actuelles de financement du secteur de l'insertion par l'activité économique. Ces associations sont en effet confrontées à des exigences de plus en plus contraignantes de la part de l'État (nouvelles modalités de conventionnement de leurs actions) et à des restrictions financières dues aux évolutions du budget de certains conseils généraux, notamment dans le Gard. Ces difficultés ont malheureusement des conséquences sur leurs actions au profit des publics les plus précaires, alors que l'utilité sociale et professionnelle de leurs actions, 1 000 emplois par an et 56 % de sorties positives, n'est plus à démontrer. Il serait regrettable que les réformes en cours risquent de mettre en péril leur situation, dans la mesure où la disparition de ces associations serait une catastrophe sociale et économique. Il souhaite donc connaître quelle est la politique du Gouvernement dans ce domaine, et quelles mesures il entend prendre pour sauvegarder un tissu associatif riche, impliqué dans une démarche désintéressée en faveur des personnes les plus précaires.

### Données clés

**Auteur :** [M. Yvan Lachaud](#)

**Circonscription :** Gard (1<sup>re</sup> circonscription) - Nouveau Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 69039

**Rubrique :** Politique sociale

**Ministère interrogé :** Solidarités actives contre la pauvreté et jeunesse

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 janvier 2010, page 509

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)